Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_359-DE

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_359
SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2024

34 - RÉGULARISATION FONCIÈRE ACQUISITION RUE DE LA POLLE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin est propriétaire du bâtiment accueillant l'association culturelle de la Polle, dans la rue du même nom, sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Une partie des abords de ce bâtiment de forme singulière et sa partie Ouest empiètent sur la parcelle privée contiguë, cadastrée 383 AC n°3 (cf. annexe).

Monsieur [redacted] et Madame [redacted], propriétaires de la parcelle cadastrée 383 AC n°3, souhaitent récupérer la jouissance de l'emprise dite A au plan ci-joint, d'environ 55 m².

La Ville conserverait l'emprise dite B au plan ci-joint, d'environ 30 m², correspondante à l'espace aménagé pour le public. Il a été convenu aux termes de la négociation amiable que la Ville leur verserait la somme de neuf mille euros (9.000,00 €) en compensation du mur de clôture qui sera à édifier sur la future limite de propriété.

L'édification du mur de clôture, entre les emprises dites A et B, interviendrait postérieurement à la vente et serait donc prise en charge financièrement par les propriétaires.

Par ailleurs, une emprise d'environ 105 m² (dite C au plan ci-joint), dépendante également de la parcelle cadastrée 383 AC n°3, est à usage de voirie et doit intégrer le domaine public communal. Cette cession au bénéfice de la Ville par [redacted] et [redacted] interviendrait à titre gratuit.

Pour précision, les frais inhérents à la division foncière et à l'acte authentique de vente à recevoir par notaire seraient pris en charge par la collectivité.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter d'acquérir, auprès de Monsieur [redacted] et Madame [redacted], à titre onéreux pour la somme de 9.000,00 €, l'emprise dite B, et à titre gratuit, l'emprise dite C, toutes deux dépendantes de la parcelle cadastrée 383 AC n°3 ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte authentique de vente et toutes ses annexes, à recevoir par Maître Géraldine FOMBELLE, notaire à Cherbourg-en-Cotentin (50100) ;
- accepter la prise en charge par la Ville des frais de géomètre liés à la division de la parcelle 383 AC n°3 et des frais de notaire ;
- dire que les dépenses seront imputées au budget principal, ligne de crédit 40193 pour l'acquisition et les frais d'acte notarié, ligne de crédit 42709 pour les frais de géomètre.

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_359-DE

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : **19h36**		Nombre de votants : **53**	
Pour : **53**	Contre : **0**	Abstention : **0**	NPPV : **0**

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE
Signé électroniquement par : Benoit ARRIVE
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Président de séance

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ
Signé électroniquement par : Sylvie LAINE
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Secrétaire de séance

PJ : 1

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_359-DE

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche

Conseil municipal du 18 décembre 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :
Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 47
Date de la convocation et de son affichage : 6 décembre 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-quatre, le dix-huit décembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 6 décembre 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire Agnès TAVARD jusqu'à son arrivée 18h55) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian - BOUSSELMAME Noureddine - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire CATHERINE Arnaud jusqu'à son arrivée 19h40) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 19h00) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie (mandataire HULIN Bertrand jusqu'à son arrivée à 18h57) - LEMOINE Morgan - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille (mandataire LEMOINE Morgane jusqu'à son arrivée 19h24) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier jusqu'à son arrivée 18h10) - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna (mandataire ARRIVÉ Benoit à son départ à 20h00) - PLAINEAU Nadège - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine (mandataire LEPOITTEVIN Gilbert de 17h55 à 20h12) - TARIN Sandrine (arrivée à 18h06) - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie (mandataire HUREL Karine jusqu'à son arrivée 19h00) - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BRANTONNE Pascal a donné procuration à PECORARO Yvonne
FAGNEN Sébastien a donné procuration à DUVAL Karine
HAMEL Estelle a donné procuration à PLAINEAU Nadège
HAMON-BARBÉ Françoise
MAGHE Jean-Michel a donné procuration à BROQUAIRE Guy
RONSIN Chantal a donné procuration à GRUNEWALD Martine
SIMONIN Philippe a donné procuration à LEJAMTEL Ralph

ABSENT

MARGUERITTE David

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 – CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 050-200056844-20241220-DEL2024_359-DE
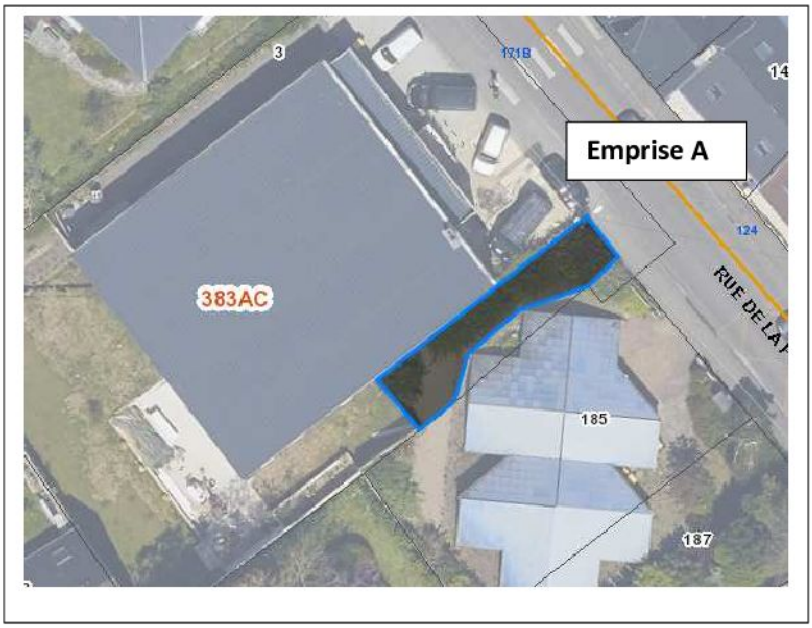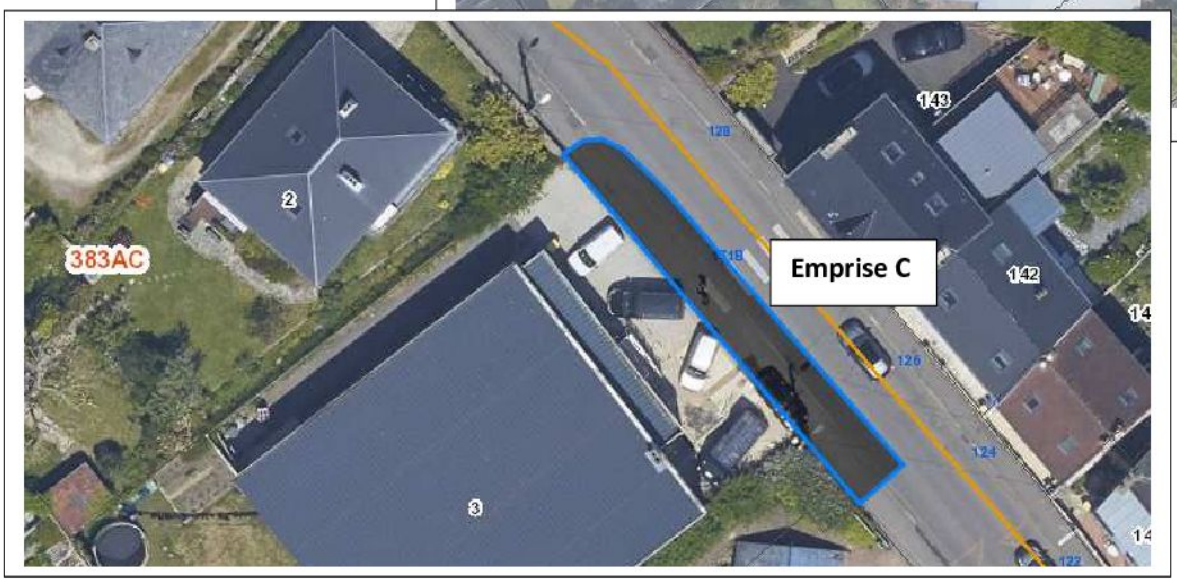
REGULARISATION FONCIERE
RUE DE LA POLLE
COMMUNE DELEGUEE DE CHERBOURG-OCTEVILLE